

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 35382

présenté par
M. Lecoq

ARTICLE 57

A l'alinéa 1, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« , représentatives au niveau national et interprofessionnel, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les syndicats présents lors de la conférence de financement. Notre groupe pense que les règles de représentativité existantes doivent s'appliquer pour la participation à la conférence de financement.